

Compte rendu Assemblée Générale de l'Association pour la qualité de l'eau potable

Mercredi 23 septembre 2020
Les Boutisses - Auxerre

Présents :

SERRIOT Pascal
BRETAGNE Anicet
BRETAGNE Jean-Luc
CRENE Daniel
SALAMOLARD Patrick
THIBAUT Jean-Baptiste

MORIN Claire
DUVAL Vincent
ROYCOURT Denis
NAVARRE Maud
TATON Michaël
JOURLIN Valentin

CHANUT Emmanuel
VECTEN Yves
BOURGOIN Pascal
COURVOISIER Laetitia
GRESSIN Dominique

VATINELLE Sandrine (Association qualité de l'eau potable)

Excusés :

POUILLOT Franck a donné pouvoir à VECTEN Yves
BARBOTIN Patrick a donné pouvoir à VECTEN Yves
TATON Michaël a donné pouvoir à CHANUT Emmanuel (parti à 15h00)
PETIT Frédéric
BOULLE Jean-François
JACQUET Luc
PELTIER Pascal
SAISON Eric
PISSIS Hervé

Ordre du jour :

1. Rapport moral 2
2. Présentation de l'Association pour la qualité de l'eau potable 4
3. Bilan des actions 2019 5
4. Bilan et compte de résultat 2019 8
5. Projet d'animation 2020 9
6. Budget prévisionnel 2020 11
7. Election du Conseil d'administration 12

1. Rapport moral

Mesdames, Messieurs

Merci à l'agglomération de l'Auxerrois de nous recevoir dans cette salle, ce qui permet de garder la distanciation.

Je tiens à excuser certains membres de l'Assemblée Générale qui ne peuvent être présents. Il est vrai que ce mois de septembre est particulièrement chargé après ces moments de confinement qui ont bloqué beaucoup d'institution et il est difficile de rattraper le temps perdu. Franc Pouillot est retenu à une commission de l'eau à la DDT et je lui ai demandé d'y aller pour avoir les informations.

Sont excusés aussi Frédéric PETIT, Patrick BARBOTIN, Franck POUILLOT, Jean François BOULLE, Luc JACQUET, Pascal PELTIER, Eric SAISON, Hervé PISSIS

Il est bien tard pour faire le point des activités de l'année 2019.

Au niveau climatique malheureusement cette année 2019 ressemble beaucoup à 2018, avec le manque de pluviométrie qui se fait ressentir et 2020 est encore plus alarmant.

Devons-nous nous habituer à ce climat qui ressemble de plus en plus à celui de la péninsule ibérique ?

Les résultats économiques des exploitations de la zone se sont encore dégradés une fois de plus en 2019 et il devient de plus en plus difficile d'ajouter des contraintes nouvelles à la profession agricole. C'est avec cette pression que les deux animatrices de l'association ont dû motiver les agriculteurs pour modifier leurs pratiques afin d'améliorer la qualité de l'eau potable.

Je souhaite les remercier pour leur implication même si elles ne sont plus dans les effectifs de l'association. Marion a souhaité prendre une autre orientation et Marie qui est devenue maman d'une petite fille déménage dans la Marne pour suivre son mari.

Je souhaite donc vous présenter Sandrine qui est la nouvelle animatrice et qui travaille avec nous depuis le premier jour de confinement. Cette période n'a pas été facile pour elle. Si le téléphone et les mails ont fonctionné à fond, l'absence de contact est tout de même une contrainte forte.

Merci Sandrine pour ta rapide adaptation.

En 2019, une stagiaire Amandine a aussi contribué aux travaux de l'association sur l'activité biologique des sols menés en agriculture de conservation. Je la remercie aussi pour son sérieux et son rapport de stage ;

Je n'oublie pas notre secrétaire Nadine qui vient une demi-journée par semaine, qui nous est d'un grand secours et je tiens à la féliciter pour sa rigueur et sa bonne humeur.

Je souhaite répéter aux nouveaux membres de cette assemblée générale les pistes de progrès préconisées par le conseil scientifique :

- l'incitation à l'agriculture biologique et la réintroduction de l'élevage sur la zone
- l'agriculture de conservation avec le semis direct sous couvert végétal
- favoriser les systèmes de cultures économes en intrant avec une rotation des cultures plus longue, des cultures énergétiques et de la méthanisation

En mars 2019 a eu lieu une conférence états généraux de l'eau. Étaient conviés tous les agriculteurs de la zone, la DDT, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la chambre d'agriculture, la SAFER, les organismes stockeurs, Bio Bourgogne, les services gravitant autour de l'agriculture, les associations environnementales et les associations de consommateurs. Cette réunion permet le lancement d'un pacte entre les agriculteurs et les collectivités. Avec la charte locale et le contrat territoire eau et climat

contractualisé avec l'agence de l'eau, les animatrices ont un emploi du temps surchargé d'autant qu'elles doivent aussi assurer l'animation du GIEE Saulce -Baulche.
Cette structure a été créée pour favoriser l'agriculture de conservation, retrouver plus d'agronomie dans les exploitations et baisser les intrants sur ces exploitations.

La réflexion sur les circuits courts engagée avec la communauté d'agglomération a plutôt tourné court justement.

Les besoins entre les producteurs et les consommateurs à savoir les services de restauration collectifs n'ayant pas les mêmes intérêts.

Les problèmes de surplus en haute saison de production sont très délicats à résoudre.

Il est à noter que le conseil départemental a mis en place une plateforme d'échange nommé « agrilocal » qui permet de mettre en relation les producteurs et les consommateurs, tout en simplifiant les actes administratifs.

Quelques formations ont pu être dispensées au cours de l'année 2019 dans le cadre de l'amélioration des pratiques.

Les animatrices ont aussi aidé les exploitants qui ont contractualisé des mesures agro-environnementales pour une bonne gestion des dossiers. Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette procédure, car elle n'est pas toujours facile à suivre.

Une expérimentation sur la culture du colza avec la volonté de réduire les produits phytosanitaires en particulier les désherbants à base de métazachlore que l'on retrouve régulièrement dans les eaux de captage est toujours en cours. Cependant les conditions climatiques actuelles avec une sécheresse prolongée compliquent fortement les essais dans les champs.

Je vais maintenant remercier tous ceux qui contribuent à la bonne marche de l'association :

L'agence de l'eau Seine Normandie, la communauté d'agglomération, la région Bourgogne, la Direction Régionales des territoires, la DDT, la Chambre d'Agriculture, Bio Bourgogne, les organismes stockeurs et surtout tous les agriculteurs qui ont la volonté d'œuvrer pour que l'eau potable de notre territoire reste de bonne qualité et qui tout au long de l'année travaillent pour éviter que l'on ne construise une usine de traitement.

Pour terminer ce rapport moral, en 2019 l'association avait comme projet ambitieux de recontacter tous les agriculteurs de la zone et de les mobiliser envers notre cause.

La mauvaise récolte ayant beaucoup atteint le moral des agriculteurs, le manque de disponibilité des animatrices ayant beaucoup de dossier à traiter, n'ont pas permis d'atteindre cette ambition qui reste cependant une priorité.

L'année 2020 avec le confinement et les difficultés de rencontre ne nous permettent pas d'avancer sur cet objectif mais nous mettrons tout en œuvre l'année prochaine pour convaincre et faire adhérer le plus de monde possible. La mise en œuvre de PSE (Paiement pour Services Environnementaux) doit se réaliser le plus rapidement possible car c'est une procédure qui doit encore améliorer la qualité de l'eau potable.

Cette année avec son climat anormalement sec nous prouve encore une fois la richesse d'un territoire lorsque ce dernier a une ressource en eau de qualité.

C'est pourquoi nous devons encore et toujours, tous travailler ensemble pour que cette ressource, ce bien commun perdure.

Un tour de table est effectué suite à la désignation par la communauté d'agglomération des nouveaux administrateurs à l'association.

2. Présentation de l'Association pour la qualité de l'eau potable

Suite à des dépassements en nitrate (>50 mg/L) sur le captage de la plaine du Saulce, une politique commune entre la Communauté de l'Auxerrois, la Communauté de Communes du Pays Coulangeois, la commune de Migé et d'Escolives sainte Camille s'est installée pour mettre en place des actions préventives par le biais d'une association en 1998.

En 2009, le territoire d'action de l'association s'est élargi aux bassins d'alimentation de captage de la plaine des Isles et des Boisseaux, de Chitry, d'Augy et Irancy.

Dans un premier temps, les missions de l'association étaient multiples : organisation de collectes de produits phytosanitaires non utilisables auprès d'entreprise en partenariat avec la CCI, organisation de collectes de pneus agricoles usagés utilisés pour l'ensilage en élevage.... A ce jour, les missions sont uniquement centrées sur l'animation agricole dans l'objectif de réduire durablement la concentration en nitrate et en produits phytosanitaires dans les eaux de captage.

Elle mène pour cela diverses actions de préventions :

- Accompagnement des agriculteurs en travaillant sur les systèmes d'exploitation
- Accompagnement sur les aides au financement

L'équipe salariée se compose actuellement de :

- Sandrine VATINELLE remplace Marie WAGER qui a quitté l'association en août 2020 pour suivre son mari dans la Marne.
- Nadine CORDIN, assistante administrative (4h/semaine)

5 conseils d'administrations sont organisés par an et une assemblée générale.

Le nombre d'adhérent est plutôt stable (autour d'une cinquantaine d'adhérents). A ce jour, l'association compte 35 adhérents. C'est peu, mais les cotisations ont été envoyées tardivement et le contexte sanitaire a ralenti la dynamique existante (moins de réunions, de formations...)

L'association est propriétaire de 2 herse étrilles et d'une roue rotative. Ces outils permettent aux adhérents de l'association de pouvoir tester sur leurs parcelles le désherbage mécanique.

Elle détient également des parts sociales dans une CUMA concernant un semoir en semis direct.

Les partenaires sont multiples

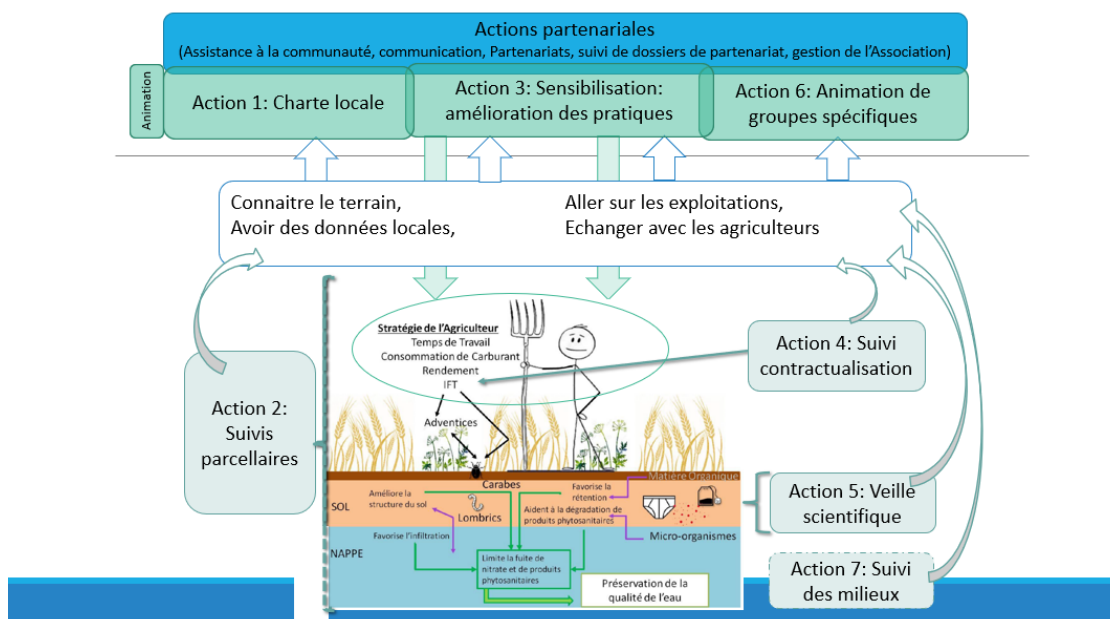
- Financiers : Communauté d'agglomération de l'auxerrois et agence de l'eau Seine Normandie
- Institutionnel : Communauté d'agglomération de l'auxerrois, la région Bourgogne Franche Comté, le Conseil départemental, la Chambre d'Agriculture, Yonne nature environnement et UFC Que Choisir
- Technique : Bio-Bourgogne, Ubios, Agro SUP Dijon et l'APAD

Remarque : est-ce qu'il serait possible que l'association organise à nouveau une collecte de pneus agricoles usagés même au-delà de ceux utilisés pour l'ensilage ?

Réponse : la FDSEA travaille sur le sujet. L'Association se rapprochera de la FDSEA afin de connaître l'avancée du projet.

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 30 avril 2019

Résolution 1 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ



3. Bilan des actions 2019

Le suivi des milieux

Plaine du Saulce :

Nitrates : La tendance est à l'amélioration. Cependant des pics sont encore présent au-delà des 50 mg/l. Les actions sont à poursuivre sur ce captage.

Produits phytosanitaires : jusqu'à présent il y avait la présence de molécules phytosanitaires à des doses bien inférieures aux normes (de l'ordre de 0,01µg/L). Depuis 2018, on recherche de nouveaux métabolites de molécules de désherbants colza : le Dimétachlore CGA, le métazachlore OXA et le métazachlore ESA. La somme des produits phytosanitaires est inférieure à la norme de potabilité Quelques dépassements > 0,1 µg/L pour Dimétachlore CGA (métabolite non pertinent)

Chitry :

- Une interconnexion est prévue sur ce captage.
- Plusieurs enjeux existent sur ce captage :
 - Nitrate : des pics existent autour des 55 mg/l.
 - Produits phytosanitaires : la somme des produits phytosanitaires dépasse régulièrement les 0.5µg/l. Les métabolites des désherbants colza sont principalement retrouvés.
 - Turbidité : de nombreux pics sont à dénombrer au-delà des normes.

Vincent Duval, représentant l'Agence de l'Eau seine Normandie regrette la situation dans lequel se trouve ce captage car peu d'agriculteurs sont concernés. 1 million d'euros sont investis pour ces travaux alors qu'il n'y a que 5 agriculteurs sur le bassin.

Yves Vecten, président, précise que plusieurs réunions ont eu lieu sur le secteur mais que les principales parcelles sur le bassin d'alimentation de captage sont travaillées par des agriculteurs qui sont hors de la zone du bassin et ceux-ci sont plutôt réfractaires au changement.

Irancy :

- Nitrates : le taux de nitrate varie entre 9 et 54 mg/l. les variations ont surtout lieu en été.
- Produits phytosanitaires : La Somme des produits phytosanitaires reste en dessous des normes de potabilités de 0,5µg/l. seule le métabolite dimétachlore CGA (non pertinent) est signalé en dépassement.

Sur ce captage, les viticulteurs sont impliqués et plusieurs bassins d'orage ont été mis en place.

Il y a un seul agriculteur présent sur le bassin qui a contractualisé une MAE Bas intrant.

Suite à ces présentations, il est demandé des précisions concernant les captages de la plaine des Isles et de la Plaine des Boisseaux qui n'ont pas été présentées.

Ces précisions sont apportées ci-dessous.

Plaine des Isles :

- Captage fermé depuis 2015 mais il est toujours suivi
- Nitrates : toujours autour des 50 mg/L
- Produits phytosanitaires : dépassement inquiétant des molécules de Bentazone (désherbant) en 2015 depuis aucune détection. 2018 : détection de métabolites du métazachlore (désherbant colza).

Boisseaux :

- Nitrates : toujours en dessous de la valeur guide (35 mg/L)
- Produits phytosanitaires : dépassement inquiétant des métabolites de la molécule de Métazachlore (désherbant colza). On retrouve également la molécule dimétachlore de 0,129 µg/L en mars et 0,118 µg/L en avril 2019.

En avril 2019, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié un avis technique sur les métabolites du métazachlore et du dimétachlore. Ainsi, le Métazachlore ESA, le Métazachlore OXA et le Dimétachlore CGA 369873 sont caractérisés de non-pertinents

(Molécules non pertinentes = molécules qui n'ont plus d'action pesticides, qui ne sont pas géno-toxique, cancérogène, repro-toxique, ne sont pas des perturbateurs endocriniens et ne se transforment pas en produits dangereux lors du traitement de l'eau pour la consommation humaine)

Une instruction ministérielle (**Direction Générale de la Santé**) doit désormais être publiée pour traduire cet avis technique en réglementation, et elle fixera les seuils de potabilité pour les métabolites non pertinents.

Mise en place de la charte

L'objectif de cette charte est de remettre les exploitants au cœur des réflexions concernant leur pratiques en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau. Les actions agricoles déterminées sont adaptées au territoire et choisies par les agriculteurs. Pour cela il a été nécessaire de créer 2 groupes spécifiques, un orienté viticulture et un orienté grandes cultures. De nombreuses réunions ont été nécessaires afin de déterminer les mesures nécessaires aux objectifs fixés.

En 2020, suite aux conditions sanitaires, les réunions n'ont pu être réalisées.

Suivis parcellaires :

3 thématiques ont été travaillées :

- L'association a répondu à un appel à projet avec pour objectif de permettre d'étudier les alternatives au métazachlore et dimétachlore mises en place par les agriculteurs.
- L'association réalise une comparaison de différents systèmes de production afin de mettre en avant les meilleures pratiques mises en place sur le territoire.

- Compiler les données existantes terrain

Concernant la première thématique, plusieurs leviers agronomiques ont été mis en avant.

Pour les deux autres thématiques, il est important de retenir qu'il n'y a pas de système « idéal » pour l'ensemble des indicateurs suivis seraient optimums. Par contre, il est important de travailler avec les exploitants sur les leviers agronomiques à mettre en place. La tolérance des agriculteurs vis-à-vis des bio-agresseurs ainsi que leur sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'eau sont également des éléments déterminants.

Dominique Gressin, Yonne Nature Environnement, précise que de nombreux organismes de recherche travaillent sur ces thématiques, comme INRAE, ENESAD et AGROsup Dijon. Il est important de pouvoir s'associer avec de telles structures car elles valorisent le travail effectué.

Yves Vecten, président, rappelle que l'association est déjà en relation avec la recherche et avec ses structures. L'association accueille régulièrement des stagiaires d'AGROsup Dijon pour accompagner les animatrices. D'autres partenaires sont également importants comme les organismes stockeurs car ils permettent de travailler sur les débouchés. Cependant, la prise de risque est moins acceptable quand la situation économique des exploitants est difficile.

Amélioration des pratiques

- Accompagnement individuel :

- 2 PCAE ont été suivi par l'association pour l'achat d'une bineuse et d'un semoir en semis direct.
- Une campagne de reliquat sortie hiver pour vérifier le taux de nitrate dans les sols a été réalisée
- 2 agriculteurs ont été accompagnés pour leur transition vers l'agriculture biologique.

- Accompagnement collectif :

- L'association a accompagné 3 projets :
 - Un groupe sur l'achat d'une trieuse mais qui pour l'instant n'a pas abouti car l'organisme certificateur bio n'a pas accepté que la machine serve à la fois pour des bios et des conventionnels.
 - Un projet en réflexion sur l'achat d'une écimeuse
 - Accompagnement d'un agriculteur sur la mise en place d'une filière luzerne déshydratée. Ce projet a abouti et une journée porte ouverte a été organisée en juin 2019.
- Une formation a eu lieu sur la thématique « mieux gérer la fertilisation dans un système en agriculture de conservation » le 5 juin
- Plusieurs réunions de sensibilisation
 - A l'agriculture biologique en collaboration avec la Chambre d'Agriculture (14/02/2019)
 - Au « désherbage alternatif » (27/11/2019)

Mesures agroenvironnementales

Le bilan annuel des différents contrats a été réalisé. Certains agriculteurs sont arrivés à la fin de leur contractualisation et l'association continuera à suivre 16 dossiers en 2020.

Une synthèse du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2015-2017 a été envoyé à la DRAAF. Cependant, aucun PAEC n'a été déposé par l'association car la réforme de la PAC n'est pas finalisée.

Veille scientifique

- La veille scientifique se poursuit et certaines conclusions sont à soulignées :
 - Certaines pratiques semblent réduire le transfert des produits phytosanitaires vers les eaux souterraines

- Mais il n'est pas possible de généraliser les résultats car de nombreux facteurs agissent sur les molécules
- Chaque molécule aura un comportement différent et ne sera pas affectée de la même manière en fonction du contexte et des pratiques agricoles développées.

Animation de groupes spécifiques

- Suivi du groupe GIEE Saulce-Baulche :
 - Réalisation d'un tour de plaine et d'une journée technique avec l'APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable)
- Suivi du groupe bio animé par la chambre d'Agriculture
 - Réalisation d'un tour de plaine (9/05/2019) et d'une journée autour de l'agriculture biologique (14/02/2019).
Une formation a été organisée par la chambre d'agriculture sur le thème : « la bio, j'y vais, j'y vais pas » (11/12/2019).

Autres actions

- Communication grand public : projection au cinéma d'Auxerre du film « bienvenu les vers de terre »
- Mise à disposition de matériel mécanique

Approbation du rapport moral 2020 et des actions agricoles 2019

Résolution 2 : VALIDATION À L'UNANIMITE MOINS 1 VOIX (Abstention)

Cette abstention met en avant le fait que le suivi « sous racinaire » n'est pas été retenu. Denis Roycourt soutenait ce projet et aurait souhaité qu'il soit mené au bout.

Vincent Duval, Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le déplore également.

Yves Vecten, président, rappelle les raisons qui ont entraîné le retrait du projet : coût, le suivi complexe du projet sur une longue période....

Il déplore également qu'aucun institut de recherche n'est souhaité faire d'Auxerre un site pour ce type d'étude d'autant plus que les sols de nos territoires ne correspondent pas à ceux des sites déjà existants pour ces recherches.

4. Bilan et compte de résultat 2019

Au niveau des produits :

- il y a une augmentation des ressources subventions due à :
 - La Communauté de l'Auxerrois a en 2019 accordée une subvention de 25 000 € en 2019 alors qu'en 2018 seule l'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé l'association. L'association avait acquis des réserves sur les exercices précédents. Cependant, du fait d'une diminution importante de ces réserves, la communauté de l'Auxerrois a augmenté le montant de sa subvention pour 2020.
- Les « Prestations vendues » 2019 correspondent à un financement (fond VIVEA et OPCALIA) pour l'organisation de formations pour les agriculteurs et d'une étude réalisée pour l'INRAe

Au niveau des charges :

- Il y a une augmentation des charges externes due à :
 - Des réparations sur le Berlingot de l'association
 - Une demande de prestation à la chambre d'Agriculture

Résultat de l'exercice 2019 :

- Déficit de 48 745 €

Malgré l'augmentation de la subvention de la communauté d'agglomération, la trésorerie de l'Association continue de diminuer. Le trésorier conseille d'avoir toujours en réserve au moins 1 an de trésorerie pour que l'Association puisse avoir du souffle pour fonctionner. Les subventions prévues pour 2020 par la communauté d'agglomération devront perdurer au-delà de 2020 pour assurer la pérennité de l'association.

Vincent Duval, de l'AESN, précise que 2020 est la dernière année pour laquelle l'agence pourra financer en direct l'association pour un programme d'action annuel. Il est important que soit finalisé avant la fin de l'année le Contrat Territoire Eau et Climat (CTEC) porté par la communauté de l'Auxerrois.

Lecture du rapport du commissaire au compte

Approbation du compte de résultat et du bilan financier 2019

Résolution 3 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

L'Assemblée donne quitus au président Yves VECTEN pour sa gestion.

5. Projet d'animation 2020

Les deux tiers du temps d'animation sont alloués aux actions agricoles et un tiers pour les actions non agricoles. Les actions 2020 sont la continuité des actions 2020 et deux nouvelles actions vont être mises en place : le déploiement de la Charte locale agricole et l'appui technique à la communauté d'agglomération sur les Prestations pour Services Environnementaux.

ACTIONS AGRICOLES

Action 1 : Mise en place de la Charte locale agricole

Suite au travail réalisé en 2019 et à la validation le 5 février 2020 par le COPIL du programme d'action agricole élaboré, l'association doit communiquer auprès des exploitants sur la charte et suivre les premiers engagements.

À la vue des événements liés à la pandémie, les réunions envisagées au printemps n'ont pas pu avoir lieu. Un courrier présentant la charte a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés. Ces réunions sont prévues d'être reportées en novembre et décembre si les conditions sanitaires le permettent. La charte est également diffusée lors de rendez-vous individuel avec les exploitants.

Pascal Bourgoin, agriculteur, intervient pour affirmer qu'il ne signera pas la charte alors qu'il réalise l'ensemble des mesures du programme d'action. Il souligne qu'aucun financement n'est envisagé pour soutenir les exploitants dans cette démarche et que les efforts se portent régulièrement sur les mêmes exploitants.

Action 3 : Amélioration des pratiques agricoles

Continuité des actions des années précédentes :

- Accompagnement PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles)
 - 2 dossiers déposés
- Accompagnement projets autres
 - Suivi d'un groupe sur une station de semence, ...

- Organisation de formations pour les agriculteurs
 - « Reconnaissance des adventices et méthodes innovantes » le 19 novembre
- Réunion de sensibilisation/ Tour de plaine :
 - le 9 juin : matinée organisée avec Bio Bourgogne sur la présentation d'une exploitation de l'agriculture de conservation à l'agriculture biologique.
- Sensibilisation individuelle

L'association suit plusieurs parcelles agricoles situées sur les BAC afin d'avoir des données chiffrées et locales sur l'impact de différentes pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et des sols. Ces suivis parcellaires permettent également d'être en contact avec les agriculteurs du territoire.

Action 2 : Suivis parcellaires

Poursuite des différents projets mis en place.

Deux groupes d'agriculteurs existent actuellement sur l'Auxerrois : un groupe bio animé par la CA89 en partenariat avec l'association et le GIEE Saulce Baulche animé par l'Association.

L'Association va continuer à suivre ces groupes en recensant les freins et leviers pour mieux les accompagner.

Action 4 : Suivi des contractualisations (Mesures Agro-Environnementales)

(Mesure agroenvironnementale : Contrat de 5 ans pour réduire (ou absences) les produits phytosanitaires avec une compensation économique)

Continuer le suivi des contrats en cours (16 contrats).

Action 5 : Veille scientifique

Cette action fait suite au projet « suivi sous racinaire ». Le but est d'avoir des références scientifiques sur la dégradation et le transfert des pesticides dans les sols et l'eau.

Action 6 : Suivi des milieux naturels

Le suivi de la concentration en nitrates de 6 sources du territoire est toujours réalisé mensuellement.

ACTIONS NON AGRICOLES

Action 7 : Assistance au gestionnaire de captage (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois)

L'Association suit les différents projets de la Communauté de l'Auxerrois mis en place sur son territoire :

- PSE
- Projet « Chanvre »
- Projet « Filière » : légume de pleins champs, maraichage
- Suivi des dossiers locaux : Ru de Baulche, Petit Riot, État généraux, PACTE

Un travail important est engagé sur les Prestation pour Services Environnementaux (PSE). La communauté de l'auxerrois a répondu à un appel à manifestation lancé par l'AESN en janvier 2020. 4 projets sur l'ensemble du territoire de l'AESN ont été retenus sur la première phase dont celui de la communauté de l'auxerrois. Pour l'instant le dossier est retenu mais pas validé car des ajustements sont encore à travailler concernant la corrélation entre indicateurs choisis et enjeux du territoire.

Action 8 : Communication sur les actions de l'Association

Communication auprès des agriculteurs :

- Messages sur les journées techniques, formations, qualité de l'eau, appels à projet, ...

Communication auprès des partenaires

- Communauté de l'Auxerrois, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, Bio Bourgogne, coopératives/négoces, DDT, ARS, ...

Remise à jour du site internet : celle-ci est en cours.

Action 9 : Participation aux projets des partenaires

L'Association se tient régulièrement au courant des avancées des autres structures :

- Participation au COTECH du projet Osolemi'eau (Projet avec APAD + AESN)
- ProSys : Projet du programme PSDR-4 (INRA + AgroSup Dijon) : (Adaptation pédoclimatique, impacts environnementaux et valeur économique des systèmes de cultures producteurs de protéines)
- Participation aux journées techniques (CA89, comité bac, Bio Bourgogne, FNAB, Alter Bourgogne...)

Action 10 : Suivi des dossiers des partenaires financiers

L'Association va continuer à suivre les dossiers de nos partenaires financiers et va notamment accompagner la communauté de l'Auxerrois dans l'élaboration du futur contrat CTEC (**Contrat de Territoire Eau et Climat**) qui reliera l'association, la communauté et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Action 11 : Gestion courante de l'association

- Conseil d'administration/ Assemblée générale
- Gestion courante de l'association
- Formation des animateurs

Validation du programme d'action 2020

Résolution 4 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

Validation des subventions accordées aux agriculteurs sur les zones rouges

VALIDATION À L'UNANIMITÉ

Validation des cotisations pour les adhérents agriculteurs

VALIDATION À L'UNANIMITÉ

6. Budget prévisionnel 2020

Validation du budget prévisionnel 2020

Résolution 5 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

7. Election du Conseil d'administration

Le conseil d'administration élu est le suivant :

Collège A

VECTEN Yves

TATON Mickaël

BRETAGNE Jean-Luc

CRENE Daniel

CHANUT Emmanuel

BARBOTIN Patrick

ROYCOURT Denis

GUERAULT Christian

Collège B

THIBAUT Jean-Baptiste

SERRIOT Pascal

POUILLOT Franck

JOURLIN Valentin